

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Theillay

Par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2022, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Grandes Bruyères » sur le territoire de la commune de Theillay, sera ouverte en mairie de Theillay du lundi 26 septembre 2022 à 09h00 au vendredi 28 octobre 2022 à 17h00.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n°041 256 21 D0010, déposée par la SAS SOLEIA THE dont le siège social est situé 12 rue Martin Luther King, 14280 Saint-Contest et représentée par M. Xavier Nass.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Claude Pitard est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Theillay ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Theillay :

lundi - mercredi : de 09h00 à 12h30

mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

jeudi : de 9h00 à 12h00

vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Theillay afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Theillay, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Theillay :

- le lundi 26 septembre 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le mardi 04 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 12 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le lundi 17 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 28 octobre 2022 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Theillay où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>